

Communiqué du 26 janvier 2010

Abandon de toute forme de mastérisation Retrait de l'ensemble des décrets, arrêtés et circulaires qui la mettent en place.

Le 23 décembre dernier le ministère a publié, malgré un vote d'opposition sans appel au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, une circulaire de « mise en place des diplômes nationaux de master pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement ».

La FNEC FP FO s'est opposée à cette circulaire. Il s'agit en effet d'une remise en cause de l'enseignement universitaire fondé sur des disciplines et de ce qui fonde le statut de fonctionnaire d'Etat : diplôme, concours national de recrutement, formation professionnelle du fonctionnaire en position statutaire, rémunéré par un traitement au 1^{er} échelon de son corps, dans des écoles d'application, les IUFM. Il s'agit aussi d'une remise en cause de la formation des étudiants à la recherche.

Dans ces masters en deux ans définis par cette circulaire, on demande aux étudiants de préparer 2 sessions de concours en 6 mois, de s'initier à la recherche (avec rédaction de mémoire), de recevoir un enseignement disciplinaire, d'effectuer 108 heures de stages d'initiation puis 108 heures de stages en responsabilité, seul dans une classe de lycée ou de collège, de suivre des cursus de formation professionnelle et de connaissance du système éducatif. Ces mesures sont, pour Force Ouvrière, inacceptables.

Depuis quelques jours, le ministère laisse entendre qu'il envisage des aménagements techniques à l'un des décrets de juillet 2009 concernant le moment du concours de recrutement de professeurs des écoles.

Sur cette question, comme sur « l'organisation des stages en M1 et M2 », comme sur « le contenu et l'organisation du 1/3 temps de formation pour les fonctionnaires stagiaires », le ministère devrait ouvrir prochainement avec les syndicats des discussions. Des échanges de courrier ont été rendus publics.

Force Ouvrière est bien entendu disponible pour ces discussions et demande une audience aux ministres de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Elle les abordera avec le souci de convaincre les pouvoirs publics qu'il n'y a décidément aucune autre solution que d'abandonner cette réforme et de tout remettre à plat.

La circulaire du 23 décembre 2009 doit être retirée comme celle d'août 2009 comme les décrets de juillet 2009. Chaque circulaire ajoute des contradictions et des confusions à celles qui précèdent. Des recteurs décident en ce moment l'annualisation du service des futurs stagiaires pour supprimer encore plus de postes.

La FNEC-FP FO appelle les personnels titulaires et stagiaires à confirmer leurs exigences d'abandon de la réforme de la mastérisation dont le seul objectif est la suppression massive de postes.

La FNEC-FP FO confirme l'ensemble des mandats qui sont les siens sur le dossier de la mastérisation :

- **L'abrogation des décrets du 28 juillet 2009**
- **Retrait de la circulaire du 28 août qui envoie 150 000 étudiants en stage d' « apprentissage »**
- **Rétablissement du recrutement à bac + 3 (bac + 4 pour l'agrégation)**
- **Rétablissement des concours sous leur forme antérieure et retour à la qualification disciplinaire**
- **Maintien de tous les sites IUFM et de tous leurs postes,**
- **Retrait de la circulaire du 23 décembre 2009 de mise en place des masters « pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement »**

La FNEC FP FO appelle les personnels à poursuivre la signature en masse de la pétition dont elle a pris l'initiative.